

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008058

Signataire : ED/DM

OBJET : Avis du Conseil Municipal portant sur la sortie de la commune de Noisy-le-Grand du Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis (SITOM 93)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-19,

Vu la délibération n° 180 de la commune de Noisy-le-Grand en date du 25 octobre 2007 portant sur le retrait du SITOM 93,

Vu la délibération C1898 du SYCTOM en date du 12 décembre 2007 portant sur le retrait du SYCTOM et du SITOM 93 de la commune de Noisy-le-Grand,

Vu la délibération 2008C-13 du SITOM 93 en date du 10 juin 2008, portant sur le retrait de la commune de Noisy-le-Grand,

Vu la délibération n°C1995 du SYCTOM en date du 18 juin 2008 portant sur les indemnités de retrait dues au SYCTOM par la commune de Noisy-le-Grand,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Donne un avis favorable au retrait de la commune de Noisy-le-Grand du SITOM93.

Le Maire